

<https://enseignants.se-unsa.org/Moi-PsyEN-je-veux-beneficier-d-indemnitees-equitables>



Enseignants de l'Unsa

# Moi PsyEN, je veux bénéficier d'indemnités équitables

- Je suis... - PsyEN -

Publication date: mardi 17 mai 2022

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---



Parmi les raisons d'une rémunération inférieure à d'autres métiers, la faible indemnisation des psychologues de l'Éducation nationale est à souligner.

Les PsyEN ne bénéficient en effet que d'une très faible valorisation financière des différentes missions qu'ils assument.

Une indemnité de fonction insuffisante et inégale

Au-delà d'être la seule à être octroyée aux PsyEN, l'indemnité de fonction reste basse et inéquitable. Si elle vient de connaître une récente revalorisation (+ 55%) pour les PsyEN EDO, on est encore loin d'une convergence avec celle de leurs homologues de la spécialité EDA.

Un exercice en éducation prioritaire non pris en compte

Les PsyEN EDO sont catégoriquement exclus de l'octroi de l'indemnité REP+ encadrée par l'arrêté du 28 juin 2021. Pour enrayer cette réglementation totalement discriminatoire, le SE-Unsa, avec sa fédération l'Unsa Éducation, a saisi le Conseil d'État dans le but de demander l'annulation des dispositions relatives au « mérite » et permettre ainsi aux personnels exclus de la prime, dont les PsyEN EDO, d'en bénéficier.

Une fonction de directeur de CIO trop peu valorisée

Les directeurs de centre d'information et d'orientation (DCIO) sont également fort pénalisés par une absence de reconnaissance de leur métier pourtant essentiel au sein de l'Éducation nationale.

L'indemnité de charge administrative afférente à leur fonction n'a jamais été réévaluée...

Pour les personnels PsyEN et DCIO, le SE-Unsa exige donc plus d'équité quant à leur indemnisation des missions assurées.

Ouvrir les droits à indemnisation lorsque ceux-ci sont injustement fermés, rendre cohérente l'indemnisation de fonction pour des missions équivalentes ou encore réévaluer toute indemnisation bloquée depuis trop longtemps, sont des exigences légitimes que le SE-Unsa compte bien faire entendre jusqu'à ce qu'elles soient satisfaites !